

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1499

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	110 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	110 000
TOTAUX	110 000	110 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 110 000 euros de l'action 18 « Personnels transversaux et de soutien » du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » vers l'action 02

« Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

Il s'agit d'un amendement d'appel.

Suite au rapport de Myriam El Khomri, nous apprenons que les professionnels qui travaillent à domicile pour aider les personnes âgées sont frappés par un taux de pauvreté de 17,5 % contre 6,5 % pour l'ensemble des salariés.

Parmi les points soulevés : le problème du temps partiel, qui concerne 79 % des salariés du domicile.

Le Gouvernement a salué ce travail, mais la question des mesures concrètes qui seront mises en œuvre pour soutenir ces professionnels reste entière.